

CONCOURS « INTERNET, PA NI BOBO ! »

A l'occasion de la [Safer Internet Day 2023](#) et dans le cadre des « Rendez-vous du nuMériQue éducatif », l'académie de la Martinique propose aux personnels (personnels éducatifs, de direction et administratifs) des écoles et des établissements scolaires publics et privés sous contrat de participer au concours « Internet, pa ni bobo ! ». Les participants sont invités à participer à un quizz en ligne sur la cyber malveillance.

Pour toutes questions ou informations complémentaires, contacter la DRANE de l'académie de Martinique à l'adresse dédiée à cet évènement (rdvnum@ac-martinique.fr).

Article 1 : Organismes

Ce concours est organisé dans le cadre du [Safer Internet Day](#) et des Rendez-vous du nuMériQue éducatif par l'académie de Martinique.

Article 2 : Thème

Le concours s'intitule : « **Internet, pa ni bobo !** ». Les participants sont invités à participer à un quizz en ligne sur la cyber-malveillance à l'adresse URL suivante : <https://dgxy.link/IPNB23-ACMART>

Article 3 : Public

Le concours est ouvert aux personnels (personnels éducatifs, de direction et administratifs) des écoles et des établissements scolaires publics et privés sous contrat de l'académie de Martinique.

Article 4 : Participation

La participation au concours est gratuite. Un participant ne peut participer qu'une seule fois. Toute participation implique l'acceptation du présent règlement.

Article 5 : Date limite de participation

Les participants doivent envoyer leurs réponses depuis la plateforme « quizinière » en cliquant sur le bouton "Envoyer" avant le lundi 27 février. Une fois les réponses envoyées, les participants ne pourront revenir dessus pour les modifier.

Article 6 : Jury et Prix

Les meilleurs résultats seront récompensés. En cas d'égalité, un tirage au sort départagera les participants.

Article 7 : Questions non prévues

L'académie se réserve le droit de prendre des initiatives et décisions relatives à toutes questions non prévues au présent règlement.